

Le 30 juillet 2026.

Il a été porté à l'attention de l'Union Régionale UFAP de Dijon qu'à plusieurs reprises, la Direction du Centre Pénitentiaire du CP Châteauroux, tristement célèbre pour son incompétence et ses décisions fallacieuses, faisait planer sur nos représentants locaux des menaces de censure et de contrôle du militantisme syndical !

Lors de la diffusion d'un communiqué relatif aux mouvements sociaux du 22 juin 2026, la Directrice de l'établissement dénoncera la pratique de nos camarades qui vise à ne pas lui présenter les tracts syndicaux pour « approbation » avant leur diffusion.

Plus récemment, on expliquait aux militants de notre organisation que lorsqu'ils diffusaient un communiqué via la boîte mail structurelle (justice.fr) syndicale de l'établissement, elle et sa matriarche devaient prendre connaissance du contenu et autoriser la diffusion de celui-ci grâce à leurs habilitations de modératrices.

Pour rappel, un contrôle des e-mails qui viserait à surveiller l'activité militante, à exercer des pressions ou à repérer les adhérents constitue un délit d'entrave à l'action syndicale et à ce titre, nous entamerons les démarches nécessaires pour faire punir ces agissements.

Une nouvelle démonstration que cette équipe ne respecte rien ! Ni les agents, ni leurs représentants et encore moins l'administration elle-même puisque les modalités et conditions d'utilisation des technologies d'informations par les organisations syndicales sont encadrées par une décision du 1^{er} septembre 2025 (chapitre 3 - article 13) !

L'Union Régionale UFAP de Dijon exige de la Direction Interrégionale qu'elle fasse cesser les agissements de cette Direction en roue libre aux méthodes profanes et vicieuses.

Pour l'Union Régionale UFAP de Dijon

Les secrétaires généraux

R. BERNIER – F. CHAUVET

J. PITA MUKUNA – C. VERNEREY